



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le seize février deux-mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. MACHADO SANTANA, Mme PERREAU, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme STROUPPE-MEUNIER à Mme CHAMBLET

Absents excusés : M. JALAGEAS,

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme BEURAIN DURU

M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

INDEMNITES DES ELUS 2025

Dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état, récapitulant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante, avant l'examen du budget, sur la base des montants bruts perçus.

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires d'un tableau, qui récapitule les indemnités versées aux élus de Vennechy.

Montant des indemnités des élus 2025							
Fonction	Nom du bénéficiaire	Taux maximum possible (%)	Montant brut maximum possible (en €)		Taux retenu (%)	Montant brut perçu (en €)*	
			Mensuel	Annuel		Mensuel	Annuel
Maire	Roger DESLANDES	51.6	2121.03	25300	41.62	1710.79	20529.48
Adjoint 1	Christine CHAMBLET	19.8	813.88	9708.12	14.88	611.64	7339.68
Adjoint 2	Dominique LOISEAU	19.8	813.88	9708.12	14.88	611.64	7339.68
Conseillère déléguée	Julie STROUPPE-MEUNIER	6	246.63	2959.56	5.95	244.57	2934.84
Conseillère déléguée	Valérie BEURAIN DURU	6	246.63	2959.56	5.95	244.57	2934.84
Enveloppe globale			4242.05	50635.3		3423.21	41 078,52

M. le Maire, Mme et M. les Adjoints au Maire, ainsi que Mmes les Conseillères déléguées ne perçoivent aucune autre indemnité d'élue(e)

Les Conseillers municipaux prennent note.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

M. le Maire invite tous les élus ayant un lien avec une association et pour qui un arrêté de déport a été pris, à sortir au moment de l'attribution de la subvention à l'association correspondante.

Mme GANGNERON et M. GAUCHER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote, pour l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers. MM. LOISEAU, BOURLET et MUNOZ sortent de la salle et ne prennent pas part au vote, pour l'association ASV gym. M. MUNOZ sort de la salle et ne prend pas part au vote, pour l'association ASV marche nordique. M. LOISEAU sort de la salle et ne prend pas part au vote, pour l'association CMC Couture. M. THIBAUT sort de la salle et ne prend pas part au vote, pour l'association Vennecy Loisirs. MM., LOISEAU, BONHOMMET sortent de la salle et ne prennent pas part au vote, pour l'association Vennecy Music.

Suite à la réunion de la commission événementiel, M. le Maire présente les demandes de subvention des associations communales, ainsi que des organismes extérieurs.

ASSOCIATION OU ORGANISME	Compte budgétaire	Montant demandé	Montant Proposé
CCAS	657363	1000€	1 000 €
Sous total 1	657363		1 000,00 €
DON du Sang	65738	50,00€	50,00 €
DDEN	65738	20,00 €	20,00 €
Sous total 2	65738		70,00 €
Classes de découverte	65748	4 947,00€	4 947,00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS	65748	500,00 €	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	65748	450,00€	350,00 €
ASV GYM	65748	1500,00€	1500,00€
ASV JUDO	65748	5 300,0€	5000,00€
ASV MARCHE NORDIQUE	65748	500,00€	500,00€
ASV TENNIS DE TABLE	65748	0,00€	0,00€
ASV Volley	65748	1 000,00€	500,00€
VENNECY BAD & CO	65748	0,00€	0,00€
CMC COUTURE	65748	400,00€	300,00€
COOPERATIVE SCOLAIRE	65748	2 000€	1 500,00 €
JENNY L DANSE	65748	1 500,00€	0,00€
KD GYM BOWING	65748	0,00€	0,00€
RECREACTIV	65748	250,00 €	250,00 €
Sté DE CHASSE ST HUBERT	65748	2 000,00€	2 000,00€
USEP	65748	1 000,00€	1 000,00€
VENNECY LOISIRS	65748	10 000,00€	6 000,00 €
VENNECY MUSIC	65748	3 400,00€	3 400,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (RESERVE)	65748		2 000,00€
Sous total 3	65748		29 747,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			30 817,00 €

Ces montants correspondent à une augmentation globale d'environ 7% des sommes attribuées entre 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sauf pour le judo avec 11 voix pour et 3 abstentions (MM BOURLET, CHENEAU et Mme GANGNERON) décide d'attribuer les montants des subventions aux associations et organismes extérieurs, tels que proposés, pour l'année 2026.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. le Maire présente explique que suite à un incident matériel au niveau de la DGFiP, la trésorerie est dans l'incapacité de transmettre le CFU définitif. Par conséquent, il ne peut être voté ce jour et sera remis à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal ultérieure.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026

M. le Maire présente l'état prévisionnel des produits attendus en matière de recettes fiscales. Depuis 2023, le Conseil municipal peut à nouveau modifier le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux de taxe foncière bâti est de 47,38. Celui de la taxe foncière non bâti est de 65,83. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à lui de 15,10.

L'état prévisionnel officiel des produits attendus en matière de recettes fiscales n'est pas encore parvenu. A taux constants, les produits attendus seraient d'environ 1 110 000€.

La commission finances a émis un avis en faveur d'une reconduction des taux actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE de reconduire pour 2026 les taux de taxe foncière bati, non bati et de taxe d'habitation, soit

Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Taxe d'habitation
47,38 %	65,83 %	15,10 %

AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Suite aux résultats de l'exercice 2025, il apparait un résultat cumulé de 1 410 160,95€ en excédent de fonctionnement et de 152 779,38€ en investissement.

Par ailleurs -466 000€ sont reportés en restes à réaliser en dépenses d'investissement et 350 000€ en recettes d'investissement, soit -116 000€. Il n'y a donc aucun besoin de financement en investissement.

Toutefois, afin de permettre au maximum le financement du projet de pôle sportif sur 2026, la commission finances s'est portée en faveur d'un transfert de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement d'un montant de 1 400 000€ et d'un report de 10 160,95€ en fonctionnement.

Par conséquent, M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances et de transférer en section d'investissement, article 1068, 1 400 000€ et de reporter 10 160,95€ de l'excédent en section de fonctionnement (article 002).

Par ailleurs, M. LOISEAU précise que 800 000€ sont encore attendus, dans le cadre du versement de la taxe d'aménagement, due à la construction de nouveaux bâtiments dans le Cosmetic Park.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide le transfert d'1 400 000€ d'excédent de fonctionnement en section d'investissement, article 1068 et le report de 10 160,95€ en section de fonctionnement, article 002.

BUDGET PRIMITIF 2026

La commission finances a étudié le projet de budget le 2 février 2026. Le Conseil municipal doit ensuite voter le budget par chapitre. Mme CHAMBLET, Adjointe déléguée aux finances, présente le projet de budget, qui a été transmis aux conseillers municipaux 12 jours avant la date du vote.

BUDGET PRIMITIF 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Montant en €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	914 926,95
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	719 200
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	101 800
CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert	10 870
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	108 129
CHAPITRE 66 - Charges financières	17 100
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	500
Total dépenses de fonctionnement	1 872 525,95
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	Montant en €
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement	10 160,95
CHAPITRE 013 – Atténuations de charges	500
CHAPITRE 70 - Produits des services, ...	144 600
CHAPITRE 73 – Impôts et taxes	45 000
CHAPITRE 731 - Impôts et taxes	1 180 800
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	421 250
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	70 015
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	200
Total recettes de fonctionnement	1 872 525,95
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	Montant en €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	77 750
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	9 000
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	425 799,38
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	1 950 000
CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières	5 000
Total dépenses d'investissement	2 468 049,38

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	Montant en €
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 779,38
CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre	10 870
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserve	1 870 000
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	434 4000
Total recettes d'investissement	2 468 049,38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026, tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 1 872 525,95€ et en section d'investissement à 2 468 049,38€.

CREATION DE POSTE

Dans le cadre d'une réorganisation des services techniques, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2026.
Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et annexé à la délibération.*

AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LES COMMUNES DE VENNECY ET TRAINOU

M. LOISEAU présente le projet de centrale agrivoltaïque, qui doit être installé sur des parcelles attenantes, sur les communes de Vennecy et Trainou. Deux dossiers de permis de construire correspondants ont été déposés. Le Conseil municipal, en tant que commune limitrophe de Trainou, doit émettre un avis sur le projet.

M. CHENEAU demande quel est l'intérêt pour la commune. M. LOISEAU répond tout d'abord que la servitude dans les chemins communaux pour le passage des câbles entraînera une rentrée d'argent pour la commune. Par ailleurs, cela permettra d'inscrire le territoire de Vennecy comme acteur dans les énergies renouvelables, à l'instar de la chaufferie biomasse construite par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 13 voix pour et 1 abstention (M. THIBAUT), émet un avis favorable au projet de centrale agrivoltaïque, porté par la société Trainou énergies, sur les communes de Vennecy et Trainou.

TRAVAUX A L'EGLISE : REFECTION DES PILIERS ET MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'église, des travaux doivent être entrepris sur les piliers de celle-ci. M. LOISEAU présente les offres des entreprises qui ont été sollicitées.

- L'entreprise Coulmeau a transmis un devis de 41 779,24€
- L'entreprise ROC a transmis une proposition pour 15 677,94€ HT

- L'entreprise Lagarde a envoyé une offre pour 142 464,04€ HT, qui comprend une restauration complète de l'église.

M. LOISEAU précise que, selon la commission travaux, la prestation proposée par l'entreprise ROC correspond au mieux à une mise en sécurité de base, telle que demandée par les élus.

De plus, une mise en conformité de l'électricité de l'église devient nécessaire, car le risque incendie est important. Pour cela, trois entreprises ont été contactées :

- Entreprise DS Construction, qui a remis une proposition pour 7 058,16€ HT
- Entreprise Isi Elec, qui a remis une offre pour 5 745,16€ HT
- Entreprise Pannetier, qui a transmis un devis de 5 276,92€ HT

La commission travaux recommande de retenir la proposition de l'entreprise Pannetier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide

➤ De retenir la proposition de l'entreprise ROC, pour les travaux de réfection des piliers de l'église, pour un montant de 15 677,94€ HT

➤ De retenir la proposition de l'entreprise Pannetier, pour les travaux de mise en conformité de l'électricité de l'église, pour un montant de 5 276,92€ HT

➤ QUESTIONS ORALES

2026 : *➤ Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis janvier*

- ✓ Ramonage de la chaudière biomasse : 1 098€ HT
- ✓ Achat de 2 chariots pour la cantine : 68€ HT
- ✓ Achat de plantations pour l'espace partagé : 782€ HT
- ✓ Achat d'une pompe: 1 243€ HT
- ✓ Achat de divers câbles pour aspirateurs : 77€ HT
- ✓ Réparation du mur de la salle polyvalente suite à dégradation par une association : 4 375€ HT (pris en charge par l'assurance de l'association)
- ✓ Abattage d'arbres : 1 180€ HT
- ✓ Commande de produits d'entretien : 4 007€ HT
- ✓ Révision d'une tondeuse auto portée : 492€ HT
- ✓ Achat de vêtements de travail pour le personnel de l'école : 518€ HT
- ✓ Mise en place d'une grille d'aération dans les WC communaux place St Symphorien : 495€ HT
- ✓ Maintenance de 3 adoucisseurs : 525€ HT
- ✓ Achat d'une pompe de relevage et ses accessoires : 700€ HT
- ✓ Location d'une mini-pelle pour réalisation d'une tranchée sur terrain d'accueil des gens du voyage : 1057€ HT
- ✓ Marquages au sol dans diverses rues : 2147€ HT
- ✓ Achat de panneaux pour indications de l'école de musique : 180€ HT
- ✓ Achat de produits d'entretien : 824€ HT
- ✓ Extension du réseau d'éclairage public rue de Neuville, rue de la corne et rue de Maison rouge : 4 680€ HT
- ✓ Achat de 50m de tuyau pour moto pompe : 300€ HT

Total sur la période : 24 748€ HT

➤ M. le Maire fait lecture d'un courrier de félicitations de la part de M. le Sénateur Christophe CHAILLOU, au sujet de la qualité du bulletin municipal.

➤ M. LOISEAU rappelle l'enquête publique en cours sur le zonage d'assainissement, organisée par la CCF. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Vennecy le 25 février 2026.

➤ M. LOISEAU fait un point sur les travaux en cours :

✓ Le permis de construire du futur pôle sportif a été accordé. Le panneau correspondant sera prochainement installé, avec constat d'huissier.

✓ Une extension du réseau de vidéoprotection est prévue pour 2026. Un devis sera prochainement transmis par le prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Vennecy, le 17 février 2026

La secrétaire de séance,
Valérie BEAURAIN DURU

Le Maire,
Roger DESLANDES

